

objet : Etude d'incidence des dragages  
d'entretien du PANSN – dossier  
provisoire d'avril 2002.

n/réf : 03.64/DEL/MPL/HJ/FB

Monsieur O. HAVAS  
Port Autonome Nantes Saint Nazaire  
Centre des Salorges  
18 quai Ernest Renaud  
BP 18609  
44186 NANTES cédex 4

Nantes, le 26 juin 2003

Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

Direction de l'Environnement et de  
l'Aménagement du Littoral

Laboratoire côtier Morbihan – Pays de Loire  
(DEL/MPL)

12, rue des Résistants  
B.P. 86  
56470 La Trinité-sur-Mer  
France

téléphone 33 (0)2 97 30 19 19  
télécopie 33 (0)2 97 30 19 00

et

Rue de l'île d'Yeu  
BP 21105  
44311 Nantes cédex 3  
France

téléphone 33 (0)2 40 37 41 51  
télécopie 33 (0)2 40 37 42 41

Siège social  
155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96

<http://www.ifremer.fr>

*Dossier suivi par H. Jeanneret, Y. Desaunay et R. Silva Jacinto*

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 22 avril dernier, vous trouverez ci-dessous nos remarques et commentaires sur la version provisoire de l'étude d'incidence que vous nous avez transmise.

#### Remarques générales :

- Nous regrettons que ce document n'ait pas été mis à notre disposition en même temps que celui sur l'étude d'impact des dragages. Ces études représentent en effet deux volets complémentaires d'un même dossier qu'il nous paraît important de pouvoir traiter simultanément. Compte tenu de la date de réalisation du dossier cité en objet (avril 2002), il aurait été préférable de pouvoir en disposer avant mars 2003 afin d'avoir une vision cohérente du dossier.
- Le résumé non technique présenté ici est incomplet, et devrait justement mentionner les différents dossiers en cours sur ce sujet, ou faisant déjà l'objet d'un arrêté préfectoral. Par ailleurs, du fait de sa brièveté, ce résumé ne permettra sans doute pas à un lecteur non averti de se faire une idée précise du dossier.
- De nombreuses données ne sont pas à jour, en particulier celles qui portent sur les ressources conchylicoles. Il n'est pas acceptable, dans un document daté d'avril 2002 et diffusé en avril 2003, de mentionner que certaines données seront disponibles fin 2001 (page 97). Ce travail devrait donc être actualisé en utilisant les données existantes les plus récentes sur le secteur. Il est sans doute possible, en consultant les Affaires Maritimes, d'obtenir des données précises sur l'exploitation des gisements coquilliers de l'estuaire pour compléter les chiffres de 1998 cités ici sur la production conchylicole globale de Loire-Atlantique et de Vendée.

#### Qualité des matériaux :

- Les résultats d'analyse fournis montrent que la contamination des matériaux dragués est faible, puisque le niveau 1 de GEODE n'est dépassé qu'exceptionnellement. Comme nous l'avons souligné dans notre avis en date du 16 novembre 2001, ces sédiments ne devraient pas contribuer à une augmentation significative de la contamination du milieu ; cependant, compte tenu des volumes dragués, il faut s'intéresser au devenir des sédiments clapés et à leur impact éventuel sur les zones sensibles.
- Il serait intéressant de comparer les niveaux de contamination enregistrés dans l'estuaire de la Loire avec ceux du réseau REPOM, en particulier pour le TBT puisqu'il n'existe pas de niveau de référence GEODE pour ce paramètre.

#### Dragages :

- Le document signale que le PANSN réfléchit à l'amélioration des techniques de dragage dans le but de minimiser les impacts sur le milieu. Dans le cadre de la démarche Qualité du PANSN, ce dossier devrait comporter un chapitre précisant les expériences en cours ou prévues sur les différentes techniques de dragage, et la recherche de solutions alternatives. Cela permettrait de préciser les améliorations attendues par rapport à l'existant, et les moyens à mettre en œuvre pour les apprécier.
- Le nombre des zones de clapage à l'intérieur de l'estuaire (avant reprise des sédiments) devrait être précisé, et leur choix argumenté.

#### Benthos :

- La dernière étude citée sur ce thème date de 1994 (Marchand et Schaan). Nous pensons que, compte tenu de l'importance de ce dossier, une nouvelle étude aurait dû être entreprise dans les zones draguées, avec une méthodologie permettant de comparer l'évolution des peuplements benthiques dans l'estuaire. De même, une étude de la colonisation des fonds de clapage, intégrant la variabilité saisonnière, serait utile pour compléter le volet "incidence des dragages".
- Dans le domaine du benthos, le document qui nous a été transmis comporte de nombreuses erreurs ou imprécisions ("production de biomasse à son apogée en hiver", "densité de biomasse",...), ou confusions qu'il conviendrait de rectifier. A titre d'exemple, on peut citer la confusion dans les expressions de biomasse entre le benthos (macro faune endogée de mollusques, annélides, crustacés récoltée par drague) et faune vagile (poissons, crustacés et céphalopodes récoltés par chalutage). Les auteurs devraient préciser que dans le premier cas (65 t de biomasse par an, § 3.4.1.4), les biomasses absolues sont exprimées en grammes de matière organique décalcifiée pour 100 litres de sédiment.

En revanche, dans l'autre cas, il s'agit de biomasses apparentes - avec un biais de capturabilité - en poids frais rapporté à l'hectare chaluté. Les deux informations sont complémentaires mais pas comparables et on ne peut surtout pas les agréger comme c'est le cas dans les figures 3.16 et 3.17.

- Les affirmations sur les peuplements benthiques contenues dans ce dossier sont donc à relativiser, d'une part du fait de l'ancienneté des données, et d'autre part du fait de l'interprétation qui est faite à partir des données existantes.

#### **Incidence des dragages :**

- Nous ne pouvons que renouveler les remarques que nous avons formulées sur le 1<sup>er</sup> dossier quant à l'absence d'étude pertinente sur le devenir des sédiments clapés sur la zone de La Lambarde. En particulier, l'hypothèse d'une absence d'impact sur la baie de Bourgneuf n'est toujours pas démontrée (cf. plus haut).
- D'autre part, ce dossier part du postulat que l'impact des dragages sera négligeable sur le milieu, et il manque l'étude de solutions alternatives, envisageant en particulier la recherche d'une zone de clapage plus au large et la modélisation du devenir des sédiments clapés.
- Le paragraphe 5.6.4 signale les risques d'anoxie dans l'estuaire au cours de la période estivale, et précise que le PANSN "limite le dragage par surverse en étiage". Nous pensons que pour avoir une idée du risque d'anoxie dans l'estuaire, il faudrait disposer de mesures d'oxygène dissous en continu. Cela permettrait d'adapter les pratiques de dragage.

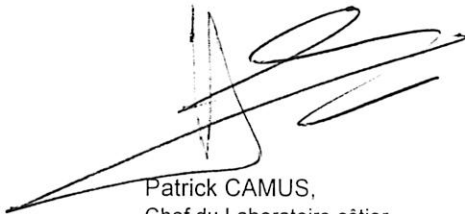
#### **Suivi à mettre en place :**

- Les actions décrites en page 182 sont précises et complètes ; il est intéressant de noter dans ce chapitre que le PANSN surveille simultanément l'impact des travaux dans les zones de dragage et d'immersion (Lambarde). A ce sujet, nous proposons de rajouter au "bilan sédimentologique des zones de dragage, zones de dépôt" un bilan des peuplements en place.
- Les moyens proposés pour dresser périodiquement le bilan sédimentaire sur les zones de dragage et les zones de dépôt sont satisfaisants. Néanmoins, l'étude précédente sur les rejets de dragage de l'estuaire de la Loire avait montré que seulement 15% des sédiments restaient sur la zone de dépôt. Le bilan sédimentaire devra donc établir le devenir des 85% (8,5 Mt environ) de sédiments restants, comme nous l'avons demandé dans notre avis en date du 16/11/2001.

**Comité de suivi :**

- Compte tenu des volumes de sédiments dragués (10 à 12 Mm<sup>3</sup> par an), et des liens évidents de ce dossier avec le projet Donges-est et l'immersion des rejets de dragage de l'estuaire de la Loire, il nous paraît indispensable qu'un comité de suivi soit mis en place. Il pourrait ainsi prendre connaissance chaque année des pratiques de dragage mises en œuvre, du suivi mis en place, et des impacts éventuels des dragages, aussi bien au plan sédimentaire que biologique.
- Lors d'une réunion de concertation (novembre 2002) sur le dossier d'immersion des déblais de dragage de l'estuaire de la Loire sur le site de la Lambarde, l'Ifremer avait exprimé sa position sur la mise en place d'un comité de suivi des impacts des dragages. Nous avons alors signalé que nous étions favorables à ce qu'un même comité soit constitué pour Donges-est et tous les aspects relatifs aux dragages dans l'estuaire de la Loire (en particulier vérification des hypothèses de non impact sédimentologique sur la baie de Bourgneuf).

En espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Patrick CAMUS,  
Chef du Laboratoire côtier  
Morbihan – Pays de Loire (DEL/MPL),  
p.o. Hélène JEANNERET

Copies : - P. Camus, DEL/MPL La Trinité,  
- Y Desauvay, DRV/RH/ECOHAL Nantes  
- R Silva Jacinto, DEL/EC/TP Brest